

Cession de droits à l'image / Film HOP HOP SALADE
--

Entre

• le cédant, d'une part,

Et

les 2 co-producteurs :

• **Divagus Films** / La Mairie 2 rue Jean Moulin 22810 Plounevez-Moëdec

représenté par Bertrand de Sola

SIRET / 530 915 347 00013

• **Associtaïton A'Typik** / 62 rue Jules Ferry 22000 Saint Briec

représenté par Brigitte Vayer en tant que Présidente et Fabien Lischetti en tant que Directeur de Production

SIRET / 531 632 354 00019 / CODE APE / 9001Z

Je/Nous soussigné (Nom / Prénom).....

Demeurant à (Adresse).....

Étant préalablement rappelé que les Co-producteurs procèdent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle intitulée « HOP HOP SALADE »

Il a été convenu ce qui suit :

Le cédant accepte par les présentes d'être filmé lors des prises de vues tournées en vue de la réalisation par les co-producteurs d'une œuvre audiovisuelle intitulée : « HOP HOP SALADE », ci-après dénommée l'œuvre.

Le cédant consent expressément à ce que les images et /ou les voix ainsi fixées sur support audiovisuel soient, le cas échéant, incorporées intégralement ou partiellement dans l'œuvre, en vue d'une exploitation lucrative ou non-lucrative et d'une diffusion sur tous supports existants ou futurs, et notamment :

- sur tout support graphique, optique, magnétique, magnéto-optique, numérique actuel ou futur, à savoir le papier, le disque, la bande magnétique, la disquette, le cédérom, le DVD, ainsi que la carte à mémoire ;
- après adaptation, sur tout support graphique ou d'enregistrement optique et/ou magnétique, ou numérique actuel ou futur, notamment sur un ou plusieurs sites internet choisis par les co-producteurs, pour une diffusion sous forme de streaming, ou téléchargeable. Par adaptation, il faut notamment entendre un changement possible des couleurs des images prises, des cadrages liés à des effets visuels recherchés, ainsi que des coupes de séquences lors du montage initial, intermédiaire ou final.

L'utilisation de des images et/ou des voix du cédant est consentie sans limitation de durée dans le temps, à titre gratuit et non exclusif.

Les co-producteur feront leurs meilleures diligences pour que soient respectées la réputation, l'honneur et la considération des personnes jouant dans l'œuvre.

Le cédant cède aux co-producteurs à titre gratuit et non exclusif les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation des éléments qui sont intégrées dans l'œuvre.

Cession de Droit à l'image Film HOP HOP SALADE

Cette cession vaut pour tous pays et pour la durée de la propriété littéraire et artistique, telle qu'elle est définie par la loi et les conventions internationales auxquelles la France est partie.

Cette cession vaut pour l'ensemble des supports existants à ce jour et futurs, et notamment :

- sur tout support graphique, optique, magnétique, magnéto-optique, numérique actuel ou futur, à savoir le papier, le disque, la bande magnétique, la disquette, le cédérom, le DVD, ainsi que la carte à mémoire ;
- après adaptation, sur tout support graphique ou d'enregistrement optique et/ou magnétique, ou numérique actuel ou futur, notamment sur un ou plusieurs sites internet choisis par le cessionnaire, pour une diffusion sous forme de streaming, ou téléchargeable. Par adaptation, il faut notamment entendre un changement possible des couleurs des images prises, des cadrages liés à des effets visuels recherchés, ainsi que des coupes de séquences lors du montage initial, intermédiaire ou final.

Le cédant cède également les droits d'artistes interprète auxquels il pourrait prétendre, à titre gratuit pour l'exploitation lucrative ou non-lucrative de sa prestation sur tout support graphique, optique, magnétique, magnéto-optique, numérique actuel ou futur, à savoir le papier, le disque, la bande magnétique, la disquette, le cédérom, le DVD, ainsi que la carte à mémoire ;

après adaptation, sur tout support graphique ou d'enregistrement optique et/ou magnétique, ou numérique actuel ou futur, notamment sur un ou plusieurs sites internet choisis par le producteur, pour une diffusion sous forme de streaming, ou téléchargeable. Par adaptation, il faut notamment entendre un changement possible des couleurs des images prises, des cadrages liés à des effets visuels recherchés, ainsi que des coupes de séquences lors du montage initial, intermédiaire ou final.

Fait le / / 2022 à Cadenet

Le cédant :

Co-Producteur1

Co-Producteur2

DIVAGUS FILMS

Association A'TYPIK

Signature ci-dessous :

Signature ci-dessous :

Signature ci-dessous :